



12 Mars 2019

CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES INSET ANGERS



## Rencontre des acheteurs et acheteuses



Actualité de la commande publique  
Nouveau code  
Dématérialisation  
Organisation  
Transparence



## L'ACHETEUR ET L'ACHETEUSE TERRITORIAL SUR TOUS LES FRONTS !



---

## MARDI 12 MARS 2019

9h30-17h00

INSET Angers

---



Quand les talents  
grandissent  
les collectivités  
progressent

## DOSSIER DOCUMENTAIRE

Elaboré par le Centre de Ressources Documentaires de l'Inset d'Angers

Centre national de la fonction publique territoriale



# POINT SUR L'ACTUALITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique**

Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 26/12/2018, n° 298

**Commande publique : un nouveau décret en faveur des achats innovants et des PME**

**Banque des territoires, 08/01/2019**

Un décret portant diverses mesures en matière de commande publique a été publié au Journal officiel de la République française (JORF) le 26 décembre 2018. Un texte très attendu par les entreprises innovantes - en ce qu'il dispense de formalités certains "achats innovants" de moins de 100.000 euros - et les opérateurs économiques de petite taille.

## Loi EGALIM

**Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (1)**

legifrance.gouv.fr, 01/11/2018, 26 p.

**Agriculture / Alimentation - Loi Egalim : ce que les collectivités peuvent en retenir**

**Banque des territoires, 07/11/2018**

Les collectivités locales disposent désormais d'objectifs clairs concernant la qualité, le local, le bio dans les restaurants collectifs scolaires. Sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, une ordonnance est prévue.

**Cantines : relever les défis d'une alimentation de qualité [Dossier]**

**Maires de France, 01/2019, n° 364, p. 36-42**

La loi Egalim du 30 octobre 2018 entend placer la qualité des repas et le respect de l'environnement comme une priorité dans la gestion des cantines. Elle fixe cependant des objectifs qui méconnaissent parfois l'ampleur des défis, parmi lesquels la formation des cuisiniers, après trois décennies d'une gestion centrée sur l'équilibre des coûts.

## Loi ELAN

**Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique**

Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 24/11/2018, n° 272

**L'impact de la Loi ELAN sur les règles de la commande publique / DIDRICHE Olivier**

**Actualité Juridique. Collectivités Territoriales, 01/2019, n° 1, p. 24-34**

- Suppression de l'obligation de concours pour certains marchés de maîtrise d'œuvre
- Extension du recours à la conception-réalisation
- Réduction du champ de « la mission de base » loi MOP
- Evolution des CAO des OPH

**Commande publique : Les modifications inattendues et innovations réelles de la loi « Elan »  
Gazette des communes, des départements, des régions (la), 14/01/2019, n° 2448, p. 62-64**

- Clarification

La loi « Elan » est venue clarifier les régimes des commissions d'appel d'offres à la fois pour les collectivités territoriales et pour les offices publics de l'habitat.

- Conception-réalisation

Elargissement des dispositifs dérogatoires, création d'un motif de recours aux marchés de conception-réalisation pour les constructions neuves, voici quelques-unes des innovations de la loi.

- Constructions neuves

Le texte offre notamment la possibilité de recourir aux marchés globaux pour les constructions neuves « dépassant la réglementation thermique en vigueur ».

## **CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique**

Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 05/12/2018, n° 281

**Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique**

Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 05/12/2018, n° 281

**Code de la commande publique consolidé**

CNFPT, 2019, 362 p.

Le CNFPT met à la disposition des collectivités territoriales, le code de la commande publique consolidé avec une courte présentation des principales évolutions. Ce document fera l'objet d'une actualisation lors des mises à jour publiées par la direction juridique de Bercy, notamment la grille de correspondances entre le code de la commande publique et les anciens textes.

**« Le droit de la commande publique est appelé à évoluer » : interview de Laure Bédier**

**Gazette des communes, des départements, des régions (la), 07/01/2019, n° 2447, p. 48-49**

Le 1er avril 2019, le code de la commande publique entrera en vigueur. Laure Bédier, directrice des affaires juridiques de Bercy, en explique la conception. Dématérialisation, open data... elle fait le point sur les évolutions de l'achat public.

**Enfin, la code de la commande publique ! [Dossier] / DACOSTA Bertrand, ROUSSEL Sophie, MELLERAY Fabrice, NOGUELLOU Rozen, BRENET François, FRACKOWIAK Céline**

**Actualité Juridique. Droit Administratif, 25/02/2019, n° 7/2019, p. 375-401**

Attendu depuis une vingtaine d'années, le code de la commande publique a été publié à la fin de l'année 2018 et entrera en vigueur le 1er avril 2019. Issu de deux années de travail auquel ont été associés de multiples acteurs et praticiens, il compte environ 1700 articles. Il s'appuie bien sûr largement sur les ordonnances Marchés publics de 2015 et Concession de 2016. Toutefois, son champ est plus vaste. Il inclut également la codification de divers textes dont la loi de 1975 relative à la sous-traitance et la loi MOP de 1985. Sachant que la première, applicable également aux marchés privés, subsistera. Le code reprend également différentes règles jurisprudentielles, spécialement dans son titre préliminaire. Il pose de délicates questions de champ d'application.

## **Préparer son marché public selon le nouveau Code de la commande publique / CATTIER Rachel**

### **Contrats publics : l'Actualité de la commande et des Contrats publics, 02/2019, n° 195, p. 30-34**

Les articles du code relatifs à la préparation des marchés publics sont présentés en fonction des différentes étapes de réflexion que l'acheteur doit mener avant de sélectionner sa procédure de passation. Trois étapes méthodologiques sont ainsi clairement identifiées : définir son besoin, arrêter le contenu du marché, organiser son achat.

## **Définitions et champ d'application du Code de la commande publique / NICINSKI Sophie, Contrats publics : l'Actualité de la commande et des Contrats publics, 02/2019, n° 195, p. 20-24**

Le code de la commande publique donne désormais une définition de la commande publique, jusqu'alors issue de jurisprudences ou de textes épars. En outre, le périmètre de la commande publique est sensiblement modifié : les anciens marchés exclus sont réintégrés et les opérations hors champ sont enrichies. Enfin, le régime des contrats mixtes, bien que reposant globalement sur les mêmes principes, est précisé.

# **DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS**

## **Guide < très pratique > version 3.0 de la dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs - janvier 2019 / Direction des Affaires Juridiques**

### **Ministère de l'économie et des finances, 01/2019, 54 p.**

La troisième version des guides « très pratiques » de la dématérialisation des marchés publics avec 21 questions nouvelles et 13 questions complétées et précisées sur la base des remarques adressées après la publication de la deuxième version.

La forme générale a été conservée et le choix d'une numérotation linéaire, intégrant les nouvelles questions à leur place naturelle (et non en fin de document) a été retenu. Un tableau synthétique de ces évolutions figure à la fin de chaque partie Acheteur ou Opérateurs économiques.

Pour faciliter la lecture dans la table des matières, les nouvelles questions ou les questions complétées sont en caractères gras et un symbole permet de distinguer instantanément les nouvelles questions ou les actualisations.

## **Transformation numérique de la commande publique (2)**

### **Fiches pratiques Financières, 01/2019, n° 205, 2 p.**

Pour ne pas manquer la grande échéance que constitue le passage à la dématérialisation au 1er octobre 2018 et faire face à des enjeux complexes et techniques, il apparaît nécessaire de travailler en transversalité sur la base d'une stratégie territoriale. Dans l'intérêt des opérateurs économiques comme des collectivités, il y a beaucoup à gagner à se mettre en réseau afin de normaliser les pratiques et offrir au territoire un déploiement de la dématérialisation structuré et cohérent. Le présent article prend pour exemple la démarche de la Métropole européenne de Lille (MEL).

## **Transformation numérique de la commande publique et ses défis : l'exemple de la Métropole européenne de Lille**

### **Fiches pratiques Financières, 12/2018, n° 204, 2 p.**

Devant les échéances réglementaires annonçant la dématérialisation généralisée de la commande publique au 1er octobre 2018, les collectivités se retrouvent en première ligne. Elles doivent notamment faire face à des défis techniques, mais surtout organisationnels. Car l'irruption du numérique dans la commande publique implique avant tout une modification profonde, à long terme, des processus. Pour ce faire, la Métropole européenne de Lille (MEL) s'est dotée en 2016 d'une équipe dédiée au projet et a obtenu le trophée de la commande publique 2017.

### **Que faire des offres papier ?**

**Moniteur des travaux publics et du bâtiment (le), 21/12/2018, n° 2164, p. 74**

Avec l'obligation de dématérialiser les procédures de passation, le sort de ces plis fait aujourd'hui débat.

### **Achat public (1/2) : simplifions les marchés... tous ensemble !**

**Gazette des communes, des départements, des régions (la), 05/11/2018, n° 2439, p. 14-15**

Pour les marchés publics, l'an I de la « full démat » sera 2019. Tous les acteurs et praticiens des marchés s'engagent dans une démarche privilégiant la pratique, le pragmatisme et le dialogue.

L'idée n'est pas d'acheter sans règles, mais mieux et plus simplement. Explications en 5 questions.

### **Marchés publics et dématérialisation : le coup d'accélérateur**

**Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales, 15/10/2018, n° 41, p. 5-7**

A compter du 1er octobre 2018, les marchés publics dont le montant estimé est supérieur ou égal à 25 000 euros HT doivent être passés sous forme électronique. Les offres papier n'ont donc plus, en principe, droit de cité. Confirmant le rôle de pivot du profil d'acheteur, la dématérialisation des marchés publics entraîne, depuis le 1er octobre, la généralisation des communications électroniques entre acheteurs et entreprises et la poursuite de la démarche de simplification de l'accès des opérateurs économiques à la commande publique. Elle conforte également la signature électronique et s'avère déterminante dans la mise à disposition de données publiques. Pour autant, elle pose encore nombre de questions, notamment organisationnelles et relatives à l'accompagnement de ces changements, tant du côté des acheteurs que de celui des opérateurs économiques.

### **Commande publique, une démat' tout en sérénité**

**Gazette des communes, des départements, des régions (la), 17/09/2018, n° 2432, p. 8-9**

Fini le papier ! Les marchés publics basculent dans l'ère numérique au 1er octobre. Une révolution pour les collectivités locales et les entreprises, qui ont mis les bouchées doubles afin de préparer l'échéance et de gérer, si possible, la transition sans trop de bugs.

## **TRANSPARENCE DANS L'ACHAT PUBLIC**



Agence française anticorruption



<https://www.economie.gouv.fr/afa>

### **Enquête sur la prévention de la corruption dans le service public local. Rapport d'analyse**

**Agence Française Anticorruption, 11/2018, 60 p.**

Courant 2018, l'Agence française anticorruption (AFA) a mené, en partenariat avec le CNFPT, une **enquête sur les dispositifs de prévention de la corruption dans les collectivités**, que l'AdCF avait relayée auprès de ses communautés et métropoles adhérentes. L'Agence a publié le rapport d'analyse de cette enquête qui visait à identifier les particularités de la gestion publique locale et adapter les missions de conseil et de sensibilisation de l'AFA au bénéfice des collectivités.

### **LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires**

**Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 31/07/2018, n° 174**

**Commande publique faire face aux conflits d'intérêts techniques et organiques / DELAIRE Yves  
Revue des marchés publics des collectivités territoriales (la), 10/2018, n° 177, p. 13-15**

Peuvent être exclues de la procédure de passation du marché public les personnes qui par leur candidature créent une situation de conflit d'intérêts lorsqu'il ne peut y être remédié autrement. La notion de conflit d'intérêts peut s'étendre aux personnes directement chargées de l'organisation de la procédure de passation et non aux seuls candidats.

**Secret des affaires et transparence dans les marchés publics : de quelques questions non résolues par la loi du 30 juillet 2018**

**Semaine juridique (la). Administration et Collectivités Territoriales, 24/09/2018, n° 38-39, p. 27-30**

La loi relative à la protection du secret des affaires du 30 juillet 2018 introduit cette dernière notion dans l'article 44 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Cette modification d'un article, passée inaperçue à l'époque, soulève plusieurs difficultés, dont la contrariété avec l'article 99 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif à l'information des candidats évincés. Une conciliation des textes demeure hasardeuse. Les acheteurs publics doivent par conséquent trouver une solution pour respecter leur obligation de transparence (informer les candidats évincés) sans porter atteinte au secret des affaires (ne pas divulguer le montant de l'offre retenue sans l'accord de l'attributaire). Au moins, tant que les pouvoirs publics n'auront pas mis fin à la situation actuelle.

## POUR EN SAVOIR PLUS

**L'acheteur public au cœur des mutations sociétales [Bibliographie] / Réseau des documentalistes, CNFPT, 09/2018, 16 p.**

Bibliographie réalisée par le centre de ressources de l'INSET de Montpellier à l'occasion des rencontres territoriales de l'achat public. Ces rencontres ont pour objectif de partager l'actualité en matière de commande publique et d'achat public et de mettre en commun des pratiques et expériences réunissant des intervenants spécialistes de l'achat public et praticiens territoriaux. La transposition des directives européennes a fait de l'achat public un acte économique et a impulsé et officialisé la fonction achats



**Le jugement des offres dans les marchés publics / HUGUET Hervé, LE NAËLOU Yves-Simon  
Territorial éditions, 04/06/2018, 68 p.**

Les marchés publics représentent un enjeu stratégique et économique majeur pour les pouvoirs adjudicateurs. C'est pourquoi il est capital d'obtenir et de choisir pour chaque marché l'offre économiquement la plus avantageuse, celle qui correspond le mieux, des points de vue technique, qualitatif et financier, aux besoins et attentes de la personne publique. Dans ce cadre, le choix des éléments d'appréciation de l'offre, de leur déclinaison en critères pondérés et des modalités de notation se révèle crucial car il permet d'identifier les meilleures offres.

Mais cette démarche ne s'improvise pas. Son optimisation requiert une réflexion approfondie sur les pratiques existantes et une unification des méthodes d'analyse. Cet ouvrage pratique, concret et à jour des jurisprudences et de la doctrine récentes, doit permettre à chaque acheteur de réussir ses achats dans le respect des règles et des principes de la commande publique, éclairés par la jurisprudence.

Son objectif est d'encadrer les acheteurs dans l'optimisation de cette phase délicate qu'est le jugement des offres.



**Passation des marchés formalisés : appels d'offres, procédures négociées, dialogue compétitif et autres procédures formalisées / COSSALTER Patrice**  
**Territorial éditions, 2018, 128 p.**

Les procédures formalisées, obligatoires au-delà de certains seuils, ont été profondément modifiées par le droit de la commande publique de 2016.

Les praticiens comme les services juridiques ont besoin d'un ouvrage clair pour s'orienter dans le « maquis » de ces procédures, choisir la procédure adéquate au regard du marché à conclure et sécuriser sa mise en oeuvre.

Écrit par un avocat spécialiste des marchés publics qui pratique toutes les procédures formalisées dans les domaines du conseil, de la rédaction d'actes et du contentieux, l'ouvrage couvre les aspects pratiques de la passation et de la rédaction des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services.

Le lecteur y trouvera les éléments nécessaires au choix de l'une des procédures formalisées. Il sera guidé dans les tâches à accomplir pour chacune d'elles. Il aura aussi à sa disposition les éléments communs à l'ensemble des procédures qu'il doit respecter, comme la définition du besoin, la problématique de l'allotissement, les procédures consécutives au choix du titulaire...

L'ouvrage est bien sûr à jour des textes et jurisprudences les plus récents.



**La loi MOP : aspects juridiques et comptables / CANTAT Corinne, ROBERT Andrée-Françoise**  
**Territorial éditions, 2018, 200 p**

La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, dite « loi MOP », a pour objectif de réaffirmer la responsabilité des maîtres d'ouvrage par rapport à la qualité des ouvrages et au coût de la construction. Modifiée à de nombreuses reprises et précisée par des décrets

d'application, elle forme un ensemble complexe qui peut déconcerter les maîtres d'ouvrage, d'autant plus qu'elle ne s'applique qu'à certains ouvrages réalisés par les collectivités.

Ces difficultés sont renforcées par l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance et de son décret d'application relatifs aux marchés publics de 2016.

Ce Dossier d'experts clarifie l'ensemble des règles juridiques et comptables relatives aux ouvrages entrant dans le champ d'application de la loi. Il propose une analyse précise et accessible de cette dernière et donne aux acheteurs publics les outils pour passer sereinement des marchés de maîtrise d'oeuvre ou de mandat de maîtrise d'ouvrage.



**Aspects financiers et comptables des marchés publics / CANTAT Corinne, ROBERT Andrée-Françoise**  
**Territorial éditions, 2018, 266 p.**

Les ordonnateurs se trouvent très souvent confrontés à de grandes difficultés au moment de procéder à l'exécution administrative et financière des marchés publics, en raison de la technicité et de la complexité des procédures à suivre. Ces difficultés sont d'autant plus importantes que la réglementation en la matière est très fournie et en perpétuelle évolution. Tel est le cas, par exemple, des nouvelles dispositions relatives

au délai global de paiement.

Ce Dossier d'experts est destiné à aider les utilisateurs à mieux appréhender les marchés publics et, surtout, leurs aspects financiers.

Après un rappel des textes en vigueur, des fiches techniques pouvant être utilisées comme aide-mémoire mettent en exergue les points les plus caractéristiques des thèmes abordés, et l'exposé de cas pratiques présente les différentes phases du déroulement d'un marché public, de la notification au paiement pour solde.

Cette nouvelle édition tient compte des dispositions réglementaires concernant la facturation électronique dans les marchés publics.



**La gestion administrative et financière des marchés publics : du management à la modification du marché / COSSALTER Patrice  
Territorial éditions, 2018, 94 p.**

Si la passation est un élément important des marchés publics, il ne faut pas négliger la gestion administrative et financière des marchés conclus, travail journalier conséquent dans les administrations publiques, d'autant plus que les bouleversements de la commande publique de 2016 doivent être pris en compte.

Cet ouvrage a été rédigé par un avocat spécialiste de la commande publique, qui assiste tous les jours les agents de l'administration dans la gestion de leurs marchés publics.

Il vise à donner une approche synthétique de la gestion financière comme de la gestion administrative, de la notification du marché jusqu'à son solde. Sont ainsi abordés des thèmes tels que les prix, leurs variations, les avances et acomptes, les garanties, les décomptes et la demande de solde pour ce qui est de la gestion financière, mais aussi les ordres de service ou les constatations pour la gestion administrative. Une part importante de cet ouvrage est consacrée à la modification du marché, domaine qui a toujours été très sensible.



## Dossier documentaire

Edité par l'INSET, rue du Nid de Pie, CS 62020, 49016 Angers Cedex 1  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

Directrice de publication : **Marion Leroux**, Directrice  
Responsable du centre de ressources : **Bérangère Guillet**  
Conception et réalisation : **Bérangère Guillet, Marie-Christine Marchand, Pascal Pichot-Duclos**  
Tél. : 02 41 22 41 46

© 2019 CNFPT/ INSET D'ANGERS

Centre national de la fonction publique territoriale

